

Cadastre 2000-2008 des émissions de benzène en Rhône-Alpes



Décembre 2011













Les Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air de la Région Rhône-Alpes (AASQA), l'Air de l'Ain et des Pays de Savoie, ATMO Drôme-Ardèche, COPARLY, ASCOPARG, SUPAIR et AMPASEL font partie du dispositif français de surveillance et d'information de la qualité de l'air. Leur mission s'exerce dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996 et de ses décrets d'application notamment le décret 98-361 du 6 mai 1998 relatif à l'agrément des organismes de surveillance de la qualité de l'air.

A ce titre et compte tenu du statut d'organisme non lucratif, les AASQA de Rhône-Alpes sont garantes de la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux.

Conditions de diffusion :

- Les données recueillies tombent dès leur élaboration dans le domaine public. Le rapport d'étude est mis à disposition sur www.atmo-rhonealpes.org, un mois après validation interne.
- Les données contenues dans ce document restent la propriété de l'association. Données non rediffusées en cas de modification ultérieure des données.
- Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire référence aux associations en termes de «l'Air de l'Ain et des Pays de Savoie, ATMO Drôme-Ardèche, COPARLY, ASCOPARG, SUPAIR et AMPASEL Cadastre 2000-2008 des émissions de benzène en Rhône-Alpes ».
- les AASQA de Rhône-Alpes ne sont en aucune façon responsables des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

Cette étude a reçu le concours financier de L'ARS Rhône-Alpes

AMPASEL, ASCOPARG, ATMO Drôme-Ardèche, COPARLY et SUP'AIR sont certifiés ISO 9001 – version 2008 pour l'ensemble de leurs activités depuis juin 2008.



Sommaire

1. Int	troduction	
2. Ré	glementation et mesures de benzène en Rhône-Alpes	4
2.1.	REGLEMENTATION DU BENZENE DANS L'ATMOSPHERE	
2.2.	CONCENTRATIONS DE BENZENE EN RHONE-ALPES	5
3. Le:	s émissions de benzène à l'échelle nationale	
4. Mé	ethodologie	
4.3.	Generalites	
4.4.	LE CAS DU BENZENE	
4.5.	METHODOLOGIE RETENUE	9
5. Ré	sultats	10
5.1.	RESULTATS A L'ECHELLE REGIONALE	
5.2.	RESULTATS A L'ECHELLE DES DEPARTEMENTS ET DES AGGLOMERATIONS	15
6. Co	nclusion	18
7. Bil	bliographie	19
	INEXE	

1. Introduction

Le benzène est un composé organique volatil aux effets mutagènes et cancérigènes. Il a des effets sur la santé, comme provoquer une gêne olfactive, des irritations et une diminution de la capacité respiratoire. Il joue aussi un rôle important dans les mécanismes de formation d'ozone. Parmi les composés organiques volatils (COV), le benzène est le seul polluant soumis à des valeurs réglementaires.

Pour ces raisons, il est important d'en surveiller les concentrations dans l'air, ce que réalise Atmo Rhône-Alpes depuis de nombreuses années. Le travail d'inventaire qui a été réalisé ici permet de connaître les sources d'émissions de benzène, de les quantifier et les localiser.

Réglementation et mesures de benzène en Rhône-Alpes

2.1. Réglementation du benzène dans l'atmosphère

Dans l'air ambiant extérieur, le décret du 15 février 2002 définit les valeurs réglementaires françaises pour le benzène :

- Un objectif de qualité de 2 μg/m3 en moyenne annuelle.
- Une valeur limite pour la protection de la santé humaine de 5 μ g/m3 en moyenne annuelle depuis 2010.

]	DECRET FRANÇAIS 2002-213 du 15 février 2002 Valeurs réglementaires pour le benzène (C&H&)										
Type de	Valeur à respecter		Période et pateitations	Dépassements autorisées avant la date d'application (en µg.m ⁻³)							
seuil		en µg.m ⁻³)	statistique pour le calcul	d'application	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Objectif de qualité	2 Moyenne annuelle		Année civile	19/07/2001							
Valeur limite	5	Moyenne annuelle	Année civile	01/01/2010	10	10	9	8	7	6	5

Figure 1 : Valeurs réglementaires pour le benzène

A titre d'information, le tableau suivant présente des valeurs de recommandations du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France (CSHPF) et de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) :

RECOMMANDATIONS pour la santé humaine concernant le benzène (C₀H₀)				
Type de seuil	d	u CSHPF (en µg.m-3)	de l'OMS (en µg.m-3)	
Objectif de qualité	2	Moyenne annuelle	Risque, pour une exposition à des teneurs moyennes de 1 µg.m ⁻³ sur toute une vie (24h/24), d'induire un décès supplémentaire (par	
Valeurs limites	10	Moyenne annuelle	cancer, leucémie,): 6.10-6 (6 cas sur 1 000 000 de personnes)	
valeurs limites	25	Moyenne journalière		

Figure 2 : Valeurs recommandées pour le benzène

2.2. Concentrations de benzène en Rhône-Alpes

La surveillance régulière des Composés Organiques Volatils (COV) en région Rhône-Alpes a débuté en 2002. Les mesures sont effectuées de manière continue par des stations, ou pendant une période donnée dans le cadre d'études spécifiques.

Les niveaux de benzène montrent une tendance générale plutôt en baisse, quelle que soit la typologie du site (industrielle, trafic ou fond urbain)

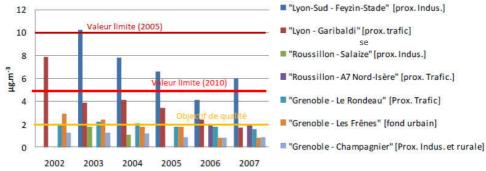


Figure 3 : Moyennes annuelles en benzène en Rhône-Alpes (ATMO Rhône-Alpes, 2009)

- En proximité de transport routier : les derniers dépassements de la valeur limite annuelle de 5 μg/m³ (applicable à partir de 2010) ont été mesurés en 2001 et 2002 à Lyon.

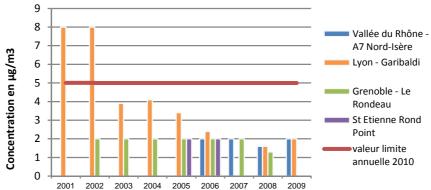


Figure 4 : Concentrations moyennes annuelles en benzène en zone de proximité de transport routier (ATMO Rhône-Alpes, 2010)

En proximité industrielle :

 $_{\rm o}$ Sur la zone industrielle du Sud Lyonnais : la valeur limite annuelle de 5 μg/m³ (applicable à partir de 2010) a été dépassée en 2003, 2004, 2005 et 2007. Les maxima horaires et journaliers peuvent être très importants, mais il n'existe pas de réglementation à cette échelle temporelle.

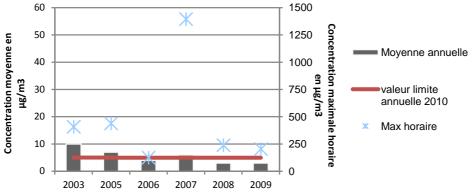


Figure 5 : Concentrations moyennes annuelles en benzène sur la zone industrielle du Sud Lyonnais (ATMO Rhône-Alpes, 2010)

Une étude spécifique (Groupe de travail AirProche mis en place par **I'AFSSET** 2006) alliant en modélisation et mesures sur la zone industrielle de Feyzin, a mis en évidence pour le benzène un impact de la raffinerie plus important que celui du transport routier (zone traversée l'autoroute A7). L'impact des stations services est faible et très localisé. En 2005, l'ouest de la commune de Feyzin est soumis à des niveaux de benzène qui dépassent l'objectif de qualité de 2μg/m³ mais qui restent inférieurs à la valeur limite de 5 µg/m³ (applicable à partir de 2010).

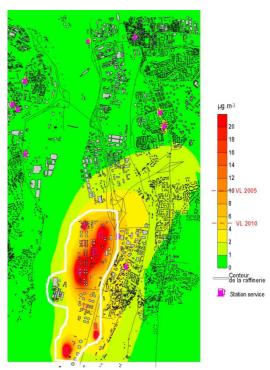


Figure 6 : Concentrations moyennes en benzène en 2005 sur la zone industrielle de Feyzin (ATMO Rhône-Alpes, 2010)

o Sur la zone industrielle du sud grenoblois : la moyenne annuelle en benzène reste inférieure à la réglementation.

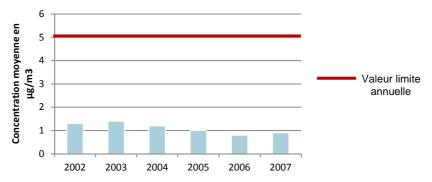


Figure 7 : Evolution des concentrations moyennes annuelles en benzène sur la zone industrielle de Grenoble (ATMO Rhône-Alpes, 2010)

Sur la zone industrielle de Roussillon : les niveaux mesurées depuis 2003 sont relativement constants et se situent autour de l'objectif de qualité de 2 μg/m³.

3. Les émissions de benzène à l'échelle nationale

La figure 8 illustre l'évolution annuelle et la répartition sectorielle des émissions nationales de benzène.

En 2009, les émissions nationales de benzène s'élèvent à 35 542 tonnes. Elles sont en baisse depuis de nombreuses années (au même titre que les émissions de Composés Organiques Volatils), grâce notamment à la diminution des émissions du transport routier et du secteur résidentiel/tertiaire.

Les principales activités émettrices demeurent le secteur résidentiel, principalement la combustion du bois, et dans une moindre mesure le transport routier.

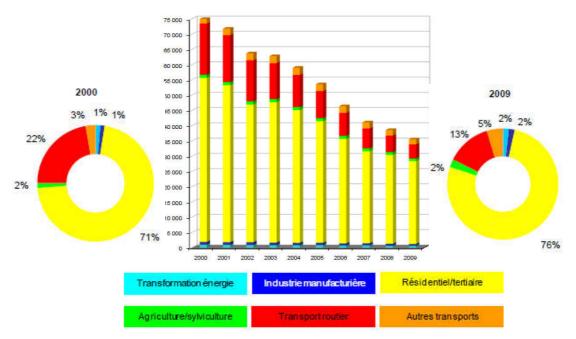


Figure 8 : émissions nationales de benzène, répartition et évolution (CITEPA, 2011)

4. Méthodologie

4.3. Généralités

Un inventaire des émissions est communément considéré comme une « description qualitative et quantitative des rejets de certaines substances dans l'atmosphère issues de sources anthropiques et/ou naturelles ».

La réalisation d'un inventaire des émissions consiste en un calcul théorique des flux de polluants émis dans l'atmosphère (masses de composés par unité de temps). Ce calcul est généralement réalisé par un croisement entre les données dites primaires (statistiques, comptages routiers, enquêtes, consommations énergétiques...) et des facteurs d'émissions issus d'expériences métrologiques ou de modélisation. En ce qui concerne les émissions des industries, lorsqu'il y a une émission déclarée par l'industriel qui est disponible, c'est cette dernière qui prime sur le calcul car elle est plus fiable.

L'inventaire des émissions d'Atmo-RhôneAlpes s'appuie sur le **référentiel français OMINEA** (Organisation et Méthodes des Inventaires Nationaux des Emissions Atmosphériques en France) développé par le **CITEPA** (Centre Interprofessionnel

Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique). Les calculs se basent sur plus de 400 activités recensées au sein de la **classification européenne SNAP** (Selected Nomenclature for Air Pollution) présentée en Annexe 1. Cette nomenclature comporte 3 niveaux de détail, les activités étant agrégées (11 activités au niveau 1, environ 80 au niveau 2).

La <u>méthodologie classique</u> (méthodologie par facteurs d'émissions) pour calculer des émissions polluantes peut se résumer, de manière extrêmement simplifiée, à la formule :

$$E_{s,a,t} = A_{a,t} \times F_{s,a}$$

Avec:

 $E_{s,a,t}$: émission relative à la substance « s » et à l'activité « a » pendant le « t » (kilogrammes/an, tonnes/an...)

A_{a,t}: quantité d'activité relative à l'activité « a » pendant le temps « t » (km parcourus, tonnes de bois consommées, tonnes d'acier produites....)

 $F_{s,a}$: facteur d'émission relatif à la substance « s » et à l'activité « a » (grammes de NO_x par km parcouru...)

4.4. Le cas du benzène

Le benzène est un polluant appartenant à la catégorie des COVNM (Composés Organiques Volatils Non Méthaniques), déjà inventoriée par la méthodologie classique présentée ci-dessus. Du point de vue méthodologique, les émissions de benzène peuvent donc être calculées d'une autre manière que la méthodologie classique : elles peuvent être déduites des émissions de COVNM.

On parle alors de <u>méthode des ratios</u>: pour chaque activité on multiplie l'émission de COVNM par un ratio [benzène / COVNM]. Le calcul consiste alors en un travail de <u>spéciation</u> des COVNM.

Ces ratios sont à rechercher dans la bibliographie. La difficulté réside alors dans leur choix et leur application : idéalement, ils doivent être assez détaillés pour que les émissions de benzène varient en fonction d'activités précises et de combustibles spécifiques comme le bois.

Les émissions de benzène sont dans ce cas calculées selon la formule :

$$E_a = R_a \times E_{COVNM,a}$$

Avec:

E_a : émission de benzène relative à l'activité « a »
R_a : ratio benzène/COVNM relatif à l'activité « a »
E_{COVNM,a} : émission de COVNM relative à l'activité « a »

La figure 9 montre un exemple de ratios peu détaillés. Ils ne sont pas adaptés à ce travail d'inventaire car un ratio unique est attribué à un grand nombre d'activités, et cela sans distinction de combustible.

Catégorie d'activité polluante	% benzène / COVNM
SNAP 1 (combustion dans les industries de l'énergie et de la transformation de l'énergie)	1,6 %
SNAP 2 (Combustion hors industrie)	6,8 %
SNAP 3 (Combustion dans l'industrie manufacturière)	12,7 %
SNAP 4 (Procédés de production)	0,8 %
SNAP 5 (Extraction et distribution de combustibles fossiles/énergie géothermique)	0,4 %
SNAP 6 (Utilisation de solvants et autres produits)	0 %
SNAP 7 (Transport routier)	4,4 %
SNAP 8 (Autres sources mobiles et machines)	3 %
SNAP 9 (Traitement et élimination des déchets)	0,3 %
SNAP 10 (Agriculture et sylviculture)	0 %
SNAP 11 (Autres sources et puits)	0 %

Figure 9 : exemple de ratios peu détaillés (AEAT, 2002)

La figure 10 montre un exemple de ratios détaillés, adaptés à ce travail d'inventaire.

	Activité polluante	% benzène / COVNM
Raffinerie de pétrole	SNAP 040101	2,29 %
Production de ciment	SNAP 030311	6,9 %
Combustion industrielle de charbo	n SNAP 030100	3,78 %
Combustion domestique du bois	SNAP 020200	29,5 %

Figure 10 : exemple de ratios détaillés (AEAT, 2002)

La figure 11 montre un exemple de facteurs d'émission de la méthodologie classique.

	Activité polluante	Facteur d'émission
Feu de forêt	SNAP 110300	0,74 kg/tonne brûlée
Poêle à bois catalytique	SNAP 020205	0,73 kg/tonne brûlée

Figure 11 : exemple de facteurs d'émission

4.5. Méthodologie retenue

4.5.1. <u>Principe général</u>

C'est la méthode des ratios qui a été choisie. Cependant, comme le montre la figure 12, pour veiller à ce que toutes les activités émettrices de benzène soient prises en compte par cette méthode, le calcul a été complété par l'utilisation de facteurs d'émission. Lorsqu'une émission déclarée par un industriel était disponible, elle a été retenue en priorité par rapport à l'émission calculée.

Une seule activité spécifique a été rajoutée par l'utilisation d'un facteur d'émission : les feux de forêts.

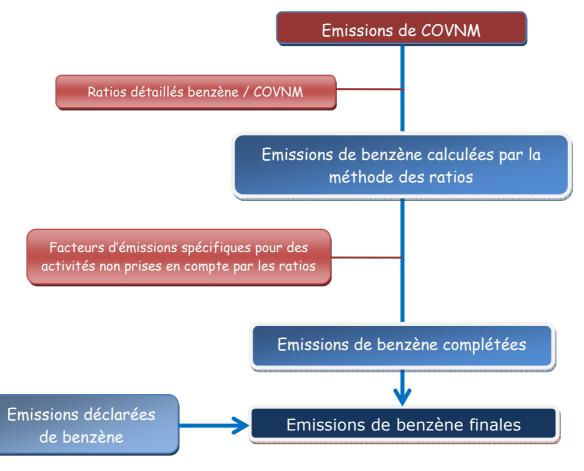


Figure 12 : Méthodologie de calcul des émissions de benzène

4.5.2. Sources bibliographiques utilisées

Quatre sources bibliographiques ont été utilisées pour le calcul des émissions : trois sources de ratios « benzène / COVNM », et une source de facteurs d'émissions :

- Sources bibliographiques de ratios :
 - o IER, 2005
 - AEAT, 2002
 - o EMEP / EEA, 2009
- Source de facteurs d'émissions :
 - o EPA, 1998

La source IER a été utilisée en priorité car elle était la plus récente. L'inventaire des ratios a alors été complété par la source AEAT. La source EMEP / EEA a été utilisée spécifiquement pour le transport routier.

5. Résultats

5.1. Résultats à l'échelle régionale

Répartition des émissions régionales de benzène par secteur d'activité en 2008

Les émissions de benzène en Rhône-Alpes s'élèvent à 5104 tonnes en 2008, correspondant à une émission de 835 g par habitant.

Comme le montre la figure 13, le secteur d'activité prépondérant est le secteur résidentiel, dont le chauffage domestique au bois représente près de 83% des émissions. Le deuxième secteur d'activité prépondérant, les transports, représente 12% des émissions dont la majorité est issue du transport routier. Les émissions du secteur industrie et énergie comptent pour 4% des émissions. Enfin, les émissions des secteurs agriculture/nature (principalement feux de forêts) et tertiaire ne comptent que pour respectivement 0,6% et 0,2%.

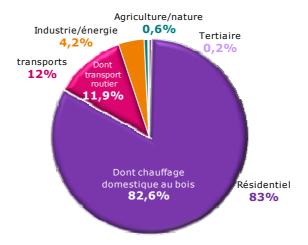


Figure 13 : Répartition sectorielle des émissions régionales de benzène en 2008

Evolution temporelle des émissions régionales de benzène de 2000 à 2008

La figure 14 présente l'évolution temporelle des émissions régionales de benzène de 2000 à 2008. De manière globale les émissions sont en baisse depuis 2000 puisqu'elles ont diminué de 30%.

Cette baisse des émissions est surtout liée à celle du transport routier par le biais des améliorations technologiques. Ce secteur enregistre une baisse d'environ 11% par an (soit 60% de 2000 à 2008).

L'évolution des émissions du secteur résidentiel, liées à celles du chauffage domestique au bois, est en légère baisse. Cette diminution devrait se confirmer les années à venir grâce à l'utilisation croissante d'appareils plus performants. Les fluctuations sont quant à elles à mettre en parallèle avec la rigueur climatique des années.

Les émissions du secteur industrie/énergie ne présentent pas de tendance particulière. Enfin, les fluctuations des émissions du secteur agriculture/nature suivent celles de l'intensité des feux de forêts et donc des températures et sécheresses estivales.

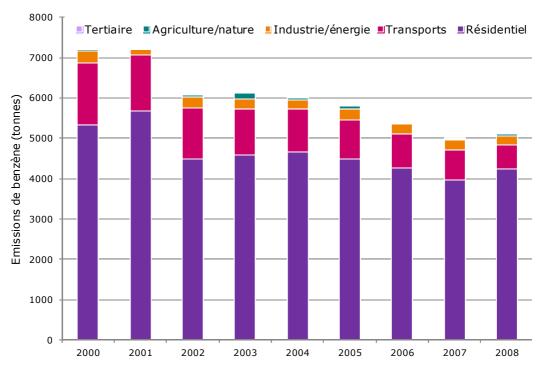


Figure 14 : Evolution temporelle des émissions régionales de benzène

Répartition spatiale des émissions régionales de benzène en 2008

o Répartition des émissions par kilomètre carré

La figure 15 montre la répartition des émissions de benzène par kilomètre carré en 2008. Cette représentation cartographique des émissions permet d'illustrer les contributions des secteurs d'activité prépondérants mis en évidence dans la figure 13.

En ce qui concerne le transport routier, la carte laisse apparaître nettement les axes principaux comme les autoroutes. Le trafic urbain et périurbain contribue également, de manière plus diffuse, aux fortes émissions observées sur les principales agglomérations. Les émissions du secteur industrie/énergie se révèlent ponctuellement comme au sud de Lyon.

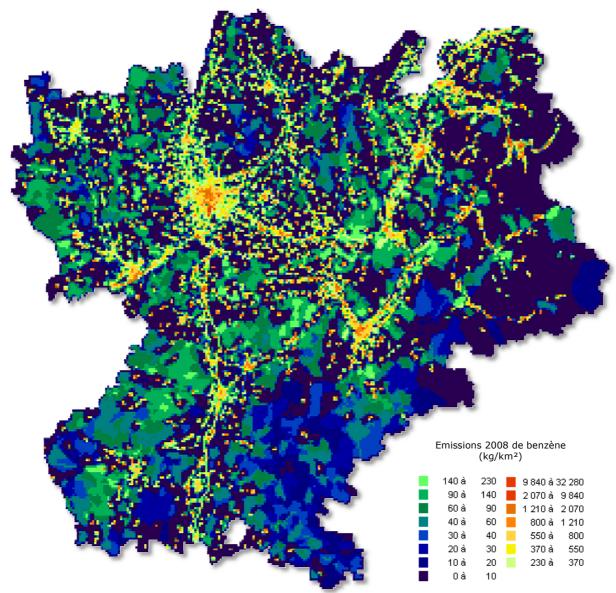


Figure 15 : Répartition spatiale des émissions régionales de benzène en 2008

Enfin, les émissions du chauffage domestique au bois, principal émetteur de benzène, se retrouvent à trois degrés différents comme le montre mieux leur cartographie de la figure 16.

- Les émissions les plus élevées (en rouge et orange) sont localisées hors agglomération, notamment dans les vallées Alpines (Vallée de Chamonix, Passy...) où l'utilisation du bois comme moyen de chauffage est très répandu.
- o Les émissions élevées (en jaune) caractérisent les principales agglomérations de la région et y sont plutôt uniformes.
- Les émissions les plus faibles (en bleu et vert) sont réparties sur de très grandes surfaces, plutôt rurales, en particulier dans le sud de l'Isère, l'ouest de l'Ardèche et le sud-est de la Drôme.

La surface des agglomérations ne représentant qu'une infime partie de la surface de la région, elles contribuent peu aux émissions régionales : les 7 principales agglomérations comptent pour 13% des émissions totales et seulement 8% des émissions résidentielles (voir aussi figure 18).

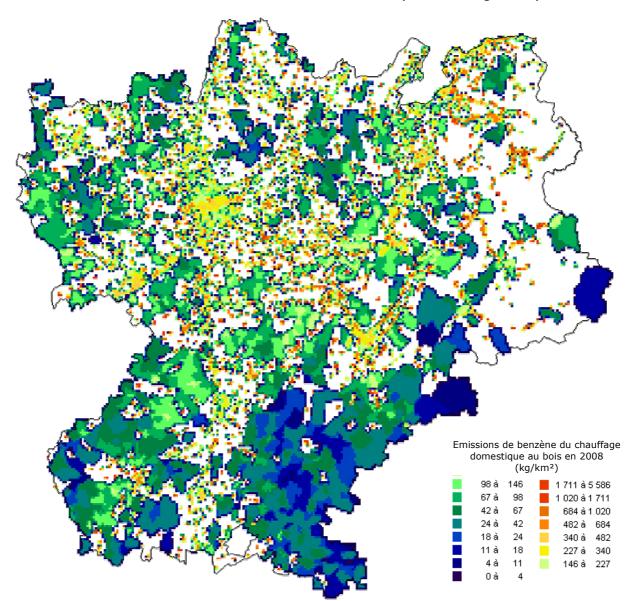


Figure 16 : Répartition spatiale des émissions de benzène du chauffage domestique au bois en 2008

Répartition des émissions par habitant et par commune

La figure 17 montre la répartition des émissions de benzène par commune et par habitant. Cette représentation est très intéressante du point de vue des différences entre zones urbaines et rurales. En effet on remarque que les émissions par habitant sont les plus faibles en agglomération et plus élevées en zone rurale.

Mis à part les communes pour lesquelles c'est la présence d'une industrie qui est à l'origine d'une émission élevée par habitant, l'explication de ce phénomène est à chercher dans les différences de mode de chauffage : les zones les plus urbanisées et les plus denses en population permettent l'utilisation d'installations de chauffage modernes, comme le chauffage collectif, les appareils individuels performants et l'utilisation de combustibles moins polluants. C'est également en zone urbanisée que l'on trouve le plus de logements collectifs et mieux isolés. Inversement, en zone rurale, le chauffage collectif est pratiquement inexistant, il y a plus de maisons individuelles de grande surface, et le chauffage au bois plus utilisé. Ainsi, les émissions de benzène par habitant sont beaucoup moins élevées en agglomération.

La figure 18 permet également d'illustrer la forte contribution des zones rurales aux émissions de benzène : alors que les 7 principales agglomérations représentent 41% de la population de Rhône-Alpes, leurs émissions résidentielles ne représentent que 8%.

Ces différences entre zones plus ou moins urbanisées sont également discutées au paragraphe 5.2.

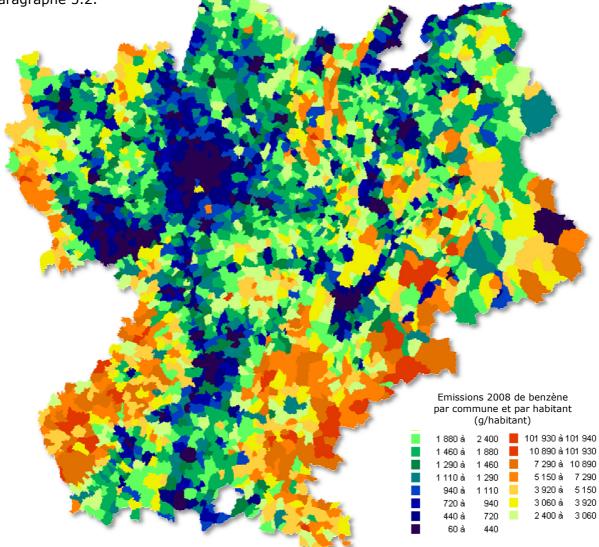


Figure 17 : Répartition spatiale des émissions régionales de benzène par commune et par habitant en 2008

	Emissions du secteur résidentiel		
	émissions (tonnes)	émissions par habitant (g/hab)	
Région hors agglomérations	3899	1076	
7 agglomérations	336	135	

Figure 18 : Emissions de benzène en 2008 du secteur résidentiel hors agglomérations et en agglomérations (Lyon, Grenoble, Saint-Etienne, Valence, Chambéry, Annecy, Annemasse)

5.2. Résultats à l'échelle des départements et des agglomérations

Répartition des émissions par secteur d'activité

Les figures 19 et 20 illustrent respectivement la répartition des émissions de benzène en 2008 pour les départements et les agglomérations.

On retrouve pour tous les départements la prépondérance très élevée du secteur résidentiel puis des transports.

L'Isère est le département le plus émetteur de benzène, avec des émissions du secteur résidentiel très élevées ainsi que celles du transport et de l'industrie/énergie. C'est la Drôme qui présente les émissions totales et résidentielles les plus faibles. Le Rhône, département le plus peuplé, présente des émissions résidentielles très faibles. En revanche pour ce département les émissions du transport et de l'industrie/énergie sont les plus élevés.

A noter que les émissions industrielles ne sont significatives qu'en Isère et dans le Rhône. Les émissions du secteur Agriculture/nature ne sont quant à elles perceptibles qu'en Ardèche à cause des feux de forêts.

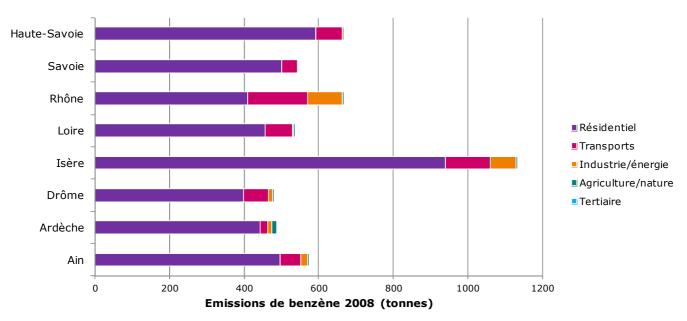


Figure 19 : Répartition des émissions de benzène en 2008 pour les départements

Les émissions et leur répartition sectorielle sont beaucoup plus contrastées entre les agglomérations qu'entre les départements comme le montre la figure 20.

Du point de vue des émissions tous secteurs d'activité confondus, l'agglomération de Lyon est de loin la plus émettrice (elle représente près de la moitié des émissions du Rhône). Viennent ensuite les agglomérations de Saint-Etienne et Grenoble. Enfin, avec des émissions beaucoup plus faibles, les agglomérations les moins émettrices sont Chambéry, Annecy, Valence et Annemasse.

La contribution du secteur résidentiel, qui en moyenne est égale à 84% à l'échelle des départements, est beaucoup plus faible à l'échelle des agglomérations : elle varie entre 78% (Chambéry) et 34 % (Lyon). Ces parts plus faibles sont à mettre en relation avec les modes de chauffage qui sont moins orientés vers le chauffage au bois individuel en agglomération. Ca s'explique également par une contribution du transport beaucoup plus élevée sur les agglomérations, en particulier Valence, Lyon, Annecy et Saint-Etienne. Enfin, les émissions du secteur industrie/énergie sont très spécifiques avec une contribution de 30% sur l'agglomération de Lyon, 12% sur celle de Grenoble, la contribution étant au maximum égal à 3% sur les autres agglomérations.

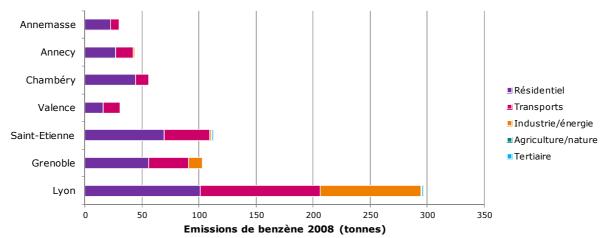


Figure 20 : Répartitions des émissions de benzène en 2008 pour les 7 principales agglomérations

Emissions totales par habitant

Les figures 21 et 22 illustrent respectivement les émissions de benzène par habitant en 2008 pour les départements et les agglomérations.

Les émissions régionales de benzène par habitant s'élèvent à 835 grammes par habitant en 2008.

Les départements de Haute-Savoie, de la Loire, de l'Isère, de la Drôme et de l'Ain présentent des émissions par habitant proches de la valeur régionale. En revanche, les émissions de l'Ardèche et de Savoie sont très élevées, respectivement 1558 et 1343 grammes par habitant. Le Rhône a les émissions par habitant les plus faibles, soit seulement 398 grammes. Ces différences sont à relier avec les différences de densité de population et d'utilisation du chauffage au bois.

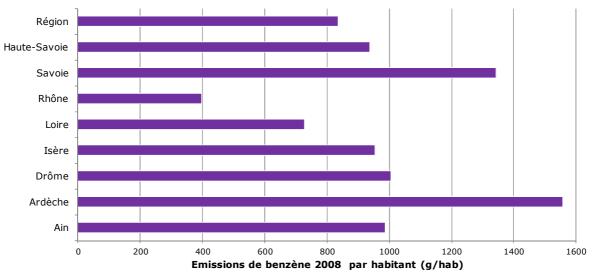


Figure 21 : Emissions de benzène par habitant en 2008 pour les départements

Concernant les émissions par habitant pour les agglomérations (figure 22), elles sont beaucoup plus faibles que la valeur régionale. L'émission la plus élevée concerne l'agglomération de Chambéry avec 468 grammes par habitant. La valeur la plus faible est pour l'agglomération de Lyon avec seulement 235 grammes par habitant.

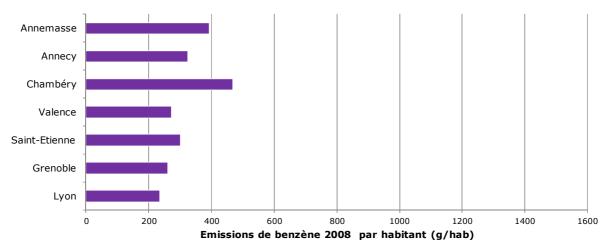


Figure 22 : Emissions de benzène par habitant en 2008 pour les 7 principales agglomérations

6. Conclusion

Ce rapport présente les principaux résultats du cadastre des émissions atmosphériques de benzène en région Rhône-Alpes pour la période allant de 2000 à 2008. Ils permettent de dresser un bilan des émissions de ce polluant sur la région et de mettre en évidence certaines spécificités.

Les émissions régionales de benzène s'élèvent à 5104 tonnes en 2008. Les émissions ont baissé de 30% depuis 2000. Cette baisse des émissions est surtout liée à celle du transport routier (par le biais des améliorations technologiques) qui enregistre une baisse d'environ 11% par an, soit 60% de 2000 à 2008. L'évolution des émissions du secteur résidentiel, liées à celles du chauffage domestique au bois, est plutôt stable. Les fluctuations sont à mettre en parallèle avec la rigueur climatique des années. Les émissions du secteur industrie/énergie ne présentent pas de tendance particulière. Enfin, les fluctuations des émissions du secteur agriculture/nature suivent celles de l'intensité des feux de forêts et donc des températures et sécheresses estivales.

Le benzène est émis en grande partie par les activités résidentielles et principalement le chauffage domestique au bois qui représente 83% des émissions totales en 2008. Les émissions de ce secteur se retrouvent sur les principales agglomérations mais aussi en zone rurale et dans les vallées alpines. Ce sont d'ailleurs ces deux dernières zones géographiques qui contribuent le plus aux émissions du chauffage au bois.

Le transport, principalement le transport routier, est également une activité fortement émettrice de benzène. Elle représente en 2008 12% des émissions régionales de benzène et dépasse 30% sur les principales agglomérations.

Les émissions du secteur de l'industrie et de l'énergie ne comptent que pour 4% des émissions régionales, et sont principalement réparties sur l'Isère et le Rhône.

7. Bibliographie

Bilan de la qualité de l'air en région Rhône-Alpes de 2000 à 2009. **ATMO Rhône-Alpes, 2010.** http://www.atmo-rhonealpes.org/site/media/telecharger/651707

Qualité de l'air et Santé - 3 zones « à la loupe » 2006-2007. **ATMO Rhône-Alpes, 2009.**

CITEPA / format SECTEN - avril 2011. CITEPA. 2011.

Speciation of UK emissions of non-methane volatile organic compounds, AEAT/ENV/R/0545 Issue 1 February 2002. **AEAT, 2002**.

Bibliographic study concerning the speciation of NMVOC, INTERREG III - CITEPA/IER/ASPA n°1. **IER, 2005**.

Speciation of UK emissions of non-methane volatile organic compounds, AEAT/ENV/R/0545 Issue1. **AEAT, 2002**.

Locating and estimating air emissions from sources of benzene, EPA-454/R-98-011. **EPA, 1998**.

EMEP/EEA air pollutant emission inventory guidebook — 2009. **EMEP/EEA, 2009**.

8. ANNEXE

02

Combustion hors industrie

Nomenclature d'activités SNAP (Selected Nomenclature for Air Pollution)

AEE / CTE - SNAP 97 version 1.0 (1998) adaptée par le CITEPA

	AEE / CTE - SNAP 97 version 1.0 (1998) adaptée par le CITEPA
SNAP	Activité émettrice
01	Combustion dans les industries de l'énergie et de la transformation de l'énergie
0101	Production d'électricité
010101	Production d'électricité - Install. 300 MW (chaudières)
010102	Production d'électricité - Install. 50 MW et < 300 MW (chaudières)
010103	Production d'électricité - Installations < 50 MW (chaudières)
010104 010105	Production d'électricité - Turbines à gaz Production d'électricité - Moteurs fixes
010103	Production d'électricité - Autres équipements (incinération de déchets domestiques avec
0102	récupération d'énergie) Chauffage urbain
010201	Chauffage urbain - Installations 300 MW (chaudières)
010201	Chauffage urbain - Installations 50 MW et < 300 MW (chaudières)
010203	Chauffage urbain - Installations < 50 MW (chaudières)
010204	Chauffage urbain - Turbines à gaz
010205	Chauffage urbain - Moteurs fixes
0103	Raffinage du pétrole
010301	Raffineries - Installations 300MW (chaudières)
010302	Raffineries - Installations 50 MW et < 300 MW (chaudières)
010303	Raffineries - Installations < 50 MW (chaudières)
010304 010305	Raffineries -Turbines à gaz Raffineries - Moteurs fixes
010305	Raffineries - Fours de procédés
0104	Transformation des combustibles minéraux solides
010401	Installations de combustion 300 MW (chaudières)
010402	Installations de combustion 50 MW et < 300 MW (chaudières)
010403	Installations de combustion < 50 MW (chaudières)
010404	Installations de combustion - Turbines à gaz
010405	Installations de combustion - Moteurs fixes
010406	Four à Coke
010407	Autre (gazéification du charbon, liquéfaction)
0105	Mines de charbon, extraction de gaz/pétrole, stations de compression
010501 010502	Installations de combustion 300 MW (chaudières) Installations de combustion 50 MW et < 300 MW (chaudières)
010502	Installations de combustion < 50 MW (chaudières)
010504	Installations de combustion - Turbines à gaz
010505	Installations de combustion - Moteurs fixes
010506	Stations de compression

SNAP	Activité émettrice
0201	Commercial et institutionnel
020101 020102 020103 020104 020105 020106	Installations de combustion 300 MW (chaudières) Installations de combustion 50 MW et < 300 MW (chaudières) Installations de combustion < 50 MW (chaudières) Installations de combustion - Turbines à gaz Installations de combustion - Moteurs fixes Autres Installations fixes Résidentiel
020201	Installations de combustion 50 MW (chaudières)
020202 020203 020204 020205 0203	Installations de combustion < 50 MW (chaudières) Turbines à gaz Moteurs fixes Autres équipements (fourneaux, poêles, cheminées, gazinières) Agriculture, sylviculture et aquaculture
020301	Installations de combustion 50 MW (chaudières)
020302	Installations de combustion < 50 MW (chaudières)
020303 020304	Turbines à gaz fixes Moteurs fixes
020305	
03	Combustion dans l'industrie manufacturière
0301	Chaudières, turbines à gaz, moteurs fixes
030101 030102 030103 030104 030105 030106	Combustion industrie - Installations 300 MW (chaudières) Combustion industrie - Install. 50 MW et < 300 MW (chaudières) Combustion industrie - Installations < 50 MW (chaudières) Combustion industrie - Turbines à gaz Combustion industrie - Moteurs fixes Autres équipements fixes
0302	Fours sans contact
030203 030204 030205	Régénérateurs de haut fourneau Fours à plâtre Autres fours
0303	Procédés énergétiques avec contact
030301 030302 030303 030304 030305	Chaînes d'agglomération de minerai Fours de réchauffage pour l'acier et métaux ferreux Fonderies de fonte grise Plomb de première fusion Zinc de première fusion
030306 030307	Cuivre de première fusion Plomb de seconde fusion
030307	Zinc de seconde fusion
030309	Cuivre de seconde fusion
030310	Aluminium de seconde fusion
030311 030312	Ciment Chaux

SNAP	Activité émettrice
030313	Produits de recouvrement des routes (stations d'enrobage)
030314	Verre plat
030315	Verre creux
030316	Fibre de verre (hors liant)
030317	Autres verres
030318	Fibres minérales (hors liant)
030319	Tuiles et briques
030320	Céramiques fines
030321 030322	Papeterie (séchage) Alumine
030322	Production de magnésium (traitement à la dolomie)
030323	Production de nickel (procédé thermique)
030324	Production d'émail
030326	Autres
04	Procédés de production
0401	Procédés de l'industrie pétrolière
040101	Elaboration de produits pétroliers
040102	Craqueur catalytique - chaudière à CO
040103	Récupération de soufre (unités Claus)
040104	Stockage et manutention produits pétroliers en raffinerie
040105 0402	Autres Procédés de la sidérurgie et des houillères
040201	Fours à coke (fuites et extinction)
040202	Chargement des hauts fourneaux
040203	Coulée de la fonte brute
040204	Fabrication de combustibles solides défumés
040205	Fours creuset pour l'acier
040206	Fours à l'oxygène pour l'acier
040207	Fours électriques pour l'acier
040208	Laminoirs
040209	Chaînes d'agglomération de minerai (excepté 03.03.01)
040210	Autres
0403	Procédés de l'industrie des métaux non-ferreux
040301	Production d'aluminium (électrolyse)
040302	Ferro alliages
040303	Production de silicium
040304	Production de magnésium (excepté 03.03.23)
040305	Production de nickel (excepté 03.03.24)
040306	Fabrication de métaux alliés
040307	Galvanisation Traitement électrolytique
040308 040309	Traitement électrolytique Autres
040309	Procédés de l'industrie chimique inorganique
040401	Acide sulfurique
040401	Acide sulturique Acide nitrique
070402	Acide Hidrique

SNAP	Activité émettrice
040403	Ammoniac
040404	Sulfate d'ammonium
040405	Nitrate d'ammonium
040406	Phosphate d'ammonium
040407	Engrais NPK
040408	Urée
040409	Noir de carbone
040410	Dioxyde de titane
040411	Graphite
040412	Carbure de calcium
040413	Chlore
040414	Engrais phosphatés
040415	Stockage et manutention des produits chimiques inorganiques
040416	Autres
0405	Procédés de l'industrie chimique organique
040501	Ethylène
040502	Propylène
040503	1,2 dichloroéthane (excepté 04.05.05)
040504	Chlorure de vinyle (excepté 04.05.05)
040505	1,2 dichloroéthane + chlorure de vinyle (balanced process)
040506	Polyéthylène basse densité
040507	Polyéthylène haute densité
040508	Polychlorure de vinyle
040509	Polypropylène
040510	Styrène
040511	Polystyrène
040512	Butadiène styrène
040513	Butadiène styrène latex
040514	Butadiène styrène caoutchouc (SBR)
040515	Résines butadiène styrène acrylonitrile (ABS)
040516	Oxyde d'éthylène
040517	Formaldéhyde
040518	Ethylbenzène
040519	Anhydride phtalique
040520	Acrylonitrile
040521	Acide adipique
040522	Stockage et manipulation de produits chimiques organiques
040523	Acide glyoxylique
040524	Production d'hydrocarbures halogénés
040525	Production de pesticides
040526	Production de composés organiques persistants
040527	Autres (produits phytosanitaires,)
0406	Procédés des industries du bois, de la pâte à papier, de l'alimentation, de la boisson et autres
040601	Panneaux agglomérés
040602	Pâte à papier (procédé kraft)
040603	Pâte à papier (procédé au bisulfite)

SNAP	Activité émettrice
040604	Pâte à papier (procédé mi-chimique)
040605	Pain
040606	Vin
040607	Bière
040608	Alcools
040610	Matériaux asphaltés pour toiture
040611	Recouvrement des routes par l'asphalte
040612	Ciment (décarbonatation)
040613	Verre (décarbonatation)
040614 040615	Chaux (décarbonatation) Fabrication d'accumulateurs
040613	Extraction de minerais minéraux
040617	Autres (y compris produits contenant de l'amiante)
040618	Utilisation de calcaire et de dolomie
040619	Utilisation et production de carbonate de soude
040620	Travail du bois
040621	Manutention de céréales
040622	Production de produits explosifs
040623	Exploitation de carrières
040624	Chantier et BTP
040625	Production de sucre
040626	Production de farine
040627	Fumage de viande
040628	Tuiles et briques (décarbonatation)
040629	Céramiques fines (décarbonatation)
040630	Papeterie (décarbonatation)
0408	Production d'halocarbures et d'hexafluorure de soufre
040801	Production d'hydrocarbures halogénés - produits dérivés
040802	Production d'hydrocarbures halogénés - émissions fugitives
040803	Production d'hydrocarbures halogénés - autres
040804	Production d'hexafluorure de soufre - produits dérivés
040805	Production d'hexafluorure de soufre - émissions fugitives
040806	Production d'hexafluorure de soufre - autres
05	Extraction et distribution de combustibles fossiles/énergie géothermique
0501	Extraction et premier traitement des combustibles fossiles solides
050101	Mines découvertes
050102	Mines souterraines
050103	Stockage des combustibles solides
0502	Extraction, premier traitement et chargement des combustibles fossiles liquides
050201	Activités terrestres
050202	Activités en mer
0503	Extraction, premier traitement et chargement des combustibles fossiles gazeux
050301	Activités terrestres - désulfuration
050302	Activités terrestres - autres que la désulfuration
050303	Activités en mer

SNAP	Activité émettrice
0504	Distribution de combustibles liquides (sauf essence)
050401 050402	Terminaux de navires (pétroliers, manutention, stockage) Autres manutentions et stockages
0505	Distribution de l'essence
050501	Station d'expédition en raffinerie
050501	Transport et dépôts (excepté stations service)
050502	Stations service (y compris refoulement des réservoirs)
0506	Réseaux de distribution de gaz
050601	Pipelines
050603	Réseaux de distribution
0507	
0507	Extraction énergie géothermique
06	Utilisation de solvants et autres produits
0601	Application de peinture
060101	Construction de véhicules automobiles
060102	Réparations de véhicules
060103	Bâtiment et construction (sauf 060107)
060104	Utilisation domestique (sauf 060107)
060105	Prélaquage
060106	Construction de bateaux
060107	Bois
060108 060109	Autres applications industrielles de peinture Autres applications de peinture (hors industrie)
0602	
	Dégraissage, nettoyage à sec et électronique
060201	Dégraissage des métaux Nettoyage à sec
060202 060203	Fabrication de composants électroniques
060203	Autres nettoyages industriels
0603	Fabrication et mise en œuvre de produits chimiques
060301	Mise en œuvre du polyester
060302	Mise en œuvre du polychlorure de vinyle
060303	Mise en œuvre du polyuréthane
060304	Mise en œuvre de mousse de polystyrène
060305	Mise en œuvre du caoutchouc
060306	Fabrication de produits pharmaceutiques
060307	Fabrication de peinture
060308	Fabrication d'encre
060309	Fabrication de colles
060310	Soufflage de l'asphalte
060311	Fabrication de supports adhésifs, films et photos
060312	Apprêtage des textiles
060313	Tannage du cuir
060314	Autres

SNAP	Activité émettrice
0604	Autres utilisations de solvants et activités associées
060401	Enduction de fibres de verre
060402	Enduction de fibres minérales
060403	Imprimerie
060404 060405	Extraction d'huiles comestibles et non comestibles Application de colles et adhésifs
060405	Protection du bois
060407	Traitement de protection du dessous des véhicules
060408	Utilisation domestique de solvants (autre que la peinture)
060409	Préparation des carrosseries de véhicules
060411	Utilisation domestique de produits pharmaceutiques
060412	Autres (conservation du grain)
0605	Utilisation du HFC, N2O, NH3, PFC et SF6
060501	Anesthésie
060502 060503	Equipements de réfrigération et d'air conditionné, utilisant des halocarbures ou du SF6 Equipements de réfrigération et d'air conditionné, utilisant des produits autres que des
	halocarbures ou du SF6
060504 060505	Mise en œuvre de mousse (excepté 060304) Extincteurs d'incendie
060506	Bombes aérosols
060507	Equipements électriques (excepté 060203)
060508	Autres
0606	Autres
060601	Utilisation de feux d'artifice
060602	Consommation de tabac
060603	Usure des chaussures
07	Transport routier
0701	Voitures particulières
070101	Transports routiers - Voitures particulières - autoroute
070102	Transports routiers - Voitures particulières - route
070103	Transports routiers - Voitures particulières - ville
0702	Véhicules utilitaires légers < 3,5 t
070201	Transports routiers - Utilitaires légers - autoroute
070202	Transports routiers - Utilitaires légers - route
070203	Transports routiers - Utilitaires légers - ville
0703	Poids lourds > 3,5 t et bus
070301	Transports routiers - Utilitaires lourds - autoroute
070302	Transports routiers - Utilitaires lourds - route
070303	Transports routiers - Utilitaires lourds - ville
0704	Motocyclettes et motos < 50 cm3
0705	Motos > 50 cm3
070501 070502	Transports routiers - Motocyclettes > 50 cm3 (autoroute) Transports routiers - Motocyclettes > 50 cm3 - route

SNAP	Activité émettrice
070503	Transports routiers - Motocyclettes > 50 cm3 - ville
0706	Evaporation d'essence des véhicules
0707	Pneus et plaquettes de freins
0708	Usure des routes
08	Autres sources mobiles et machines
0801	Activités militaires
0802	Trafic ferroviaire
080201	Manœuvre des locomotives
080202	Autorails
080203	Locomotives
080204	Usure des freins, roues et rails Usure des caténaires
080205 0803	
	Navigation fluviale
080301 080302	Bateaux équipés de moteurs auxiliaires Bateaux à moteurs/usage professionnel
080302	Bateaux de plaisance
080304	Navigation intérieure de transport de marchandises
0804	Activités maritimes
080402	Trafic maritime national dans la zone EMEP
080403	Pêche nationale
080404	Trafic maritime international (soutes internationales)
0805	Trafic aérien
080501	Trafic domestique (cycle d'atterrissage/décollage - partie du vol < 1000 m)
080502	Trafic international (cycle d'atterrissage/décollage - partie du vol < 1000 m)
080503	Trafic domestique (croisière - partie du vol > 1000 m)
080504	Trafic international (croisière - partie du vol > 1000 m)
080505	Trafic domestique (cycle d'atterrissage/décollage - < 1000 m)- Abrasion des pneus et des freins
080506	Trafic international (cycle d'atterrissage/décollage - < 1000 m)- Abrasion des pneus et des freins
0806	Engins spéciaux - Agriculture
080601	Echappement moteur
080602	Abrasion des freins, embrayages et pneus
0807	Engins spéciaux - Sylviculture
080701	Echappement moteur
080702	Abrasion des freins, embrayages et pneus
0808	Engins spéciaux - Industrie
080801	Echappement moteur
080802	Abrasion des freins, embrayages et pneus
0809	Engins spéciaux - Loisirs / jardinage
080901	Echappement moteur
080902	Abrasion des freins, embrayages et pneus

SNAP	Activité émettrice
0810	Autres machines
081001	Echappement moteur
081002	Abrasion des freins, embrayages et pneus
09	Traitement et élimination des déchets
0902	Incinération des déchets
090201	Incinération des déchets domestiques et municipaux
090202	Incinération des déchets industriels (sauf torchères)
090203	Torchères en raffinerie de pétrole
090204	Torchères dans l'industrie chimique
090205	Incinération des boues résiduelles du traitement des eaux
090206	Torchères dans l'extraction de gaz et de pétrole
090207 090208	Incinération des déchets hospitaliers Incinération des huiles usagées
090208	Décharges de déchets solides
090401	Décharges compactées
090401	Décharges non compactées
090403	Autres
0907	Feux ouverts de déchets agricoles (sauf écobuage)
0909	Crémation
090901	Incinération de cadavres
090902	Incinération de carcasses animales
0910	Autres traitements de déchets
091001	Traitement des eaux usées dans l'industrie
091002	Traitement des eaux usées dans le secteur résidentiel/commercial
091003	Epandage des boues
091005	·
091006	Production de biogaz
091007	Latrines
091008	Autres productions de combustibles dérivés à partir de déchets
10	Agriculture et sylviculture
1001	Culture avec engrais
100101	Cultures permanentes
100102	Terres arables
100103	Rizières
100104	Vergers
100105	Prairies
100106	Jachères
1002	Culture sans engrais
100201	Cultures permanentes
100202	Terres arables
100203	Rizières

SNAP	Activité émettrice
100204	Vergers
100205	Prairies
100206	Jachères
1003	Ecobuage
100301	Céréales
100302	Légumes
100303	Racines et tubercules
100304	Cannes à sucre
100305	Autres
1004	Fermentation entérique
100401	Vaches laitières
100402	Autres bovins
100403	Ovins
100404	Porcins à l'engraissement
100405	Chevaux
	Mules et ânes
100407	
	Poules
100409	Poulets
100410	Autres volailles (canards, oies,)
100412	Truies
100413	Chameaux
100414 100415	Buffles
	Autres
1005	Composés organiques issus des déjections animales
100501	Vaches laitières
100502	Autres bovins
100503	Porcins à l'engraissement
100504 100505	Truies
100505	Moutons Chevaux
100507	Poules
100507	Poulets
100500	Autres volailles
100510	Animaux à fourrure
	Caprins
	Ânes et mulets
100513	Chameaux
100514	Buffles
100515	Autres
1006	Utilisation de pesticides et de calcaire
100601	Agriculture
100602	Forêt
100603	Maraîchage
100604	Lacs

SNAP Activité émettrice 1009 Composés azotés issus des déjections animales 100901 Anaérobie 100902 Systèmes liquides 100903 Stockage solide 100904 Autres 11 **Autres sources et puits** 1101 Forêts naturelles de feuillus 110104 Chênes européens 110105 Chênes à feuilles sessiles 110106 Autres chênes feuillus 110107 Chênes verts 110108 Chênes lièges 110109 Autres chênes à feuilles vertes 110110 Hêtres 110111 Bouleaux 110115 Autres espèces de feuillus à larges feuilles 110116 Autres espèces de feuillus à feuilles vertes 110117 Sols (CO2 exclu) Forêts naturelles de conifères 1102 110204 Epicéas 110205 Sapinettes 110206 Autres sapins 110207 Pins 110208 Pins maritimes 110209 Pins d'Alep 110210 Autres pins 110211 Sapins 110212 Mélèzes 110215 Autres conifères 110216 Sols (CO2 exclu) 1103 Feux de forêt 110301 Feux dus à l'homme 110302 Autres 1104 Prairies naturelles et autres végétations 110401 Prairies 110402 Toundra 110403 Autres prairies 110404 Autres végétations (garrigues...) 110405 Sols (CO2 exclu) 1105 **Zones humides** 110501 Marécages non drainés et saumâtres 110502 Marécages drainés 110503 Tourbières 110504 Plaines marécageuses

SNAP	Activité émettrice
110505	Terrains humides
110506	Terrains inondables
1106	Eaux
110601	Lacs
110602	Marais salants (< 6m)
110603 110604	Eaux souterraines Drainages
110604	Rivières
110606	Fossés et canaux
110607	Eaux côtières (> 6m)
1107	Animaux
110701	Termites
110702	Mammifères
110703	Autres animaux
1108	Volcans
1109	Hydrates de gaz
1110	Foudre
1111	Forêts de feuillus exploitées
111104	Chênes européens
111105	Chênes à feuilles sessiles
111106 111107	Autres chênes feuillus Chênes verts
111107	Chênes lièges
111109	Autres chênes à feuilles vertes
111110	Hêtres
111111	Bouleaux
111115	Autres espèces de feuillus à larges feuilles
	Autres espèces de feuillus à feuilles vertes
111117	Sols (CO2 exclu)
1112	Forêts de conifères exploitées
111204 111205	Epicéas Sapinettes
111205	Autres sapins
111207	Pins
111208	Pins maritimes
111209	Pins d'Alep
111210	Autres pins
111211	Sapins
111212	Mélèzes
111215	Autres conifères
111216 1131	Sols (CO2 exclu) UTCF: Forêt
113101 113102	Forêt restant forêt - tropical Terre cultivée devenant forêt - tropical

SNAP	Activité émettrice
113103	Prairie devenant forêt - tropical
113104	Terre humide devenant forêt - tropical
113105	Zone urbanisée devenant forêt - tropical
113106	Autre terre devenant forêt - tropical
113111	Forêt restant forêt - tempéré
113112	Terre cultivée devenant forêt - tempéré
113113	Prairie devenant forêt - tempéré
113114	Terre humide devenant forêt - tempéré
113115	Zone urbanisée devenant forêt - tempéré
113116	Autre terre devenant forêt - tempéré
1132	UTCF : Terre cultivée
113201	Terre cultivée restant Terre cultivée - tropical
113202	Forêt devenant Terre cultivée - tropical
113203	Prairie devenant Terre cultivée - tropical
113204	Terre humide devenant Terre cultivée - tropical
113205	Zone urbanisée devenant Terre cultivée - tropical
113206	Autre terre devenant Terre cultivée - tropical
113211	Terre cultivée restant Terre cultivée - tempéré
113212	Forêt devenant Terre cultivée - tempéré
113213	Prairie devenant Terre cultivée - tempéré
113214	Terre humide devenant Terre cultivée - tempéré
113215	Zone urbanisée devenant Terre cultivée - tempéré
113216	Autre terre devenant Terre cultivée - tempéré
1133	UTCF : Prairie
113301	Prairie restant Prairie - tropical
113302	Forêt devenant Prairie - tropical
113303	Terre cultivée devenant Prairie - tropical
113304	Terre humide devenant Prairie - tropical
113305	Zone urbanisée devenant Prairie - tropical
113306	Autre terre devenant Prairie - tropical
113311	Prairie restant Prairie - tempéré
113312	Forêt devenant Prairie - tempéré
113313	Terre cultivée devenant Prairie - tempéré
113314	Terre humide devenant Prairie - tempéré
113315 113316	Zone urbanisée devenant Prairie - tempéré Autre terre devenant Prairie - tempéré
113310 1134	UTCF : Terre humide
1134	
113401	Terre humide restant Terre humide - tropical Forêt devenant Terre humide - tropical
113403	Terre cultivée devenant Terre humide - tropical
113403	Prairie devenant Terre humide - tropical Prairie devenant Terre humide - tropical
113404	Zone urbanisée devenant Terre humide - tropical
113405	Autre terre devenant Terre humide - tropical
113411	Terre humide restant Terre humide - tempéré
113412	Forêt devenant Terre humide - tempéré
113413	Terre cultivée devenant Terre humide - tempéré

SNAP Activité émettrice 113414 Prairie devenant Terre humide - tempéré 113415 Zone urbanisée devenant Terre humide - tempéré 113416 Autre terre devenant Terre humide - tempéré 1135 UTCF : Zone urbanisée 113501 Zone urbanisée restant Zone urbanisée - tropical 113502 Forêt devenant Zone urbanisée - tropical 113503 Terre cultivée devenant Zone urbanisée - tropical 113504 Prairie devenant Zone urbanisée - tropical 113505 Terre humide devenant Zone urbanisée - tropical 113506 Autre terre devenant Zone urbanisée - tropical 113511 Zone urbanisée restant Zone urbanisée - tempéré 113512 Forêt devenant Zone urbanisée - tempéré 113513 Terre cultivée devenant Zone urbanisée - tempéré 113514 Prairie devenant Zone urbanisée - tempéré 113515 Terre humide devenant Zone urbanisée - tempéré 113516 Autre terre devenant Zone urbanisée - tempéré 1136 UTCF: Autre terre 113601 Autre terre restant Autre terre - tropical 113602 Forêt devenant Autre terre - tropical 113603 Terre cultivée devenant Autre terre - tropical 113604 Prairie devenant Autre terre - tropical 113605 Terre humide devenant Autre terre - tropical 113606 Zone urbanisée devenant Autre terre - tropical 113611 Autre terre restant Autre terre - tempéré 113612 Forêt devenant Autre terre - tempéré 113613 Terre cultivée devenant Autre terre - tempéré 113614 Prairie devenant Autre terre - tempéré 113615 Terre humide devenant Autre terre - tempéré 113616 Zone urbanisée devenant Autre terre - tempéré